Nations Unies S/PV.3942



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-troisième année

3942e séance
Mardi 10 novembre 1998, à 10 h 30
New York

Président :	M. Burleigh	(États-Unis d'Amerique)
Membres :	Bahreïn	M. Buallay
	Brésil	M. Amorim
	Chine	M. Qin Huasun
	Costa Rica	M. Sáenz Biolley
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Dejammet
	Gabon	M. Dangue Réwaka
	Gambie	M. Jagne
	Japon	M. Satoh
	Kenya	M. Mahugu
	Portugal	M. Monteiro
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eldon
	Slovénie	M. Türk
	Suède	M. Dahlgren

Ordre du jour

Protection des activités d'assistance humanitaire aux réfugiés et autres personnes touchées par un conflit

98-86351 (F)

La séance est ouverte à 10 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Protection des activités d'assistance humanitaire aux réfugiés et autres personnes touchées par un conflit

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité est d'accord pour inviter Mme Sadako Ogata, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, au titre de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Je souhaite la bienvenue à Mme Ogata, et je l'invite à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Pendant cette séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé présenté par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Le fait que son exposé soit présenté dans le cadre d'une séance publique du Conseil traduit encore une fois l'intention des membres du Conseil de continuer à renforcer la transparence des méthodes de travail du Conseil. À cet égard, je suis heureux de reconnaître qu'il s'agissait là d'une suggestion de notre collègue brésilien, l'Ambassadeur Amorim.

De façon à préserver le caractère utile de cette séance et en raison du temps limité dont nous disposons, il a été convenu de limiter les interventions aux membres du Conseil. Je demande également à mes collègues de garder à l'esprit que nous ne disposons que d'une heure et demie du temps de Mme Ogata. J'aimerais donner la possibilité à tous les membres du Conseil de poser des questions et à Mme Ogata d'y répondre, dans les limites du temps dont nous disposons.

Je donne la parole à Mme Sadako Ogata, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, que le Conseil a invitée à prendre la parole au titre de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Mme Ogata (Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) (*interprétation de l'anglais*) : Je suis reconnaissante d'avoir été invitée à prendre la parole au Conseil de sécurité. Depuis le dernier exposé que j'ai présenté ici, en avril dernier, le Conseil s'est à plusieurs reprises réuni pour débattre de crises qui ont provoqué des problèmes humanitaires et des flux de réfugiés. L'intensification de ces crises est inquiétante et je ne peux que saluer l'attention et l'intérêt du Conseil à cet égard. Dans les travaux que nous accomplissons au bénéfice des réfugiés et des personnes déplacées contre leur gré, nous sommes de plus en plus impliqués dans des situations de conflit ou des situations postérieures aux conflits. Nous sommes également exposés à de nombreux dangers — Vincent Cochetel, chef du Bureau auxiliaire, à Vladikavkaz, en Fédération de Russie, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a été kidnappé en janvier et est retenu en otage depuis plus de neuf mois. Je me félicite par conséquent des débats récents du Conseil sur le besoin de veiller davantage à la protection des opérations humanitaires. Comme je l'ai dit très souvent, la sécurité et la sûreté du personnel participant aux opérations humanitaires et des personnes qu'il protège et qu'il aide ne peuvent être assurées que par des efforts politiques plus larges. Le fait que le Conseil de sécurité a reconnu et discuté cette situation est un pas important dans la bonne direction.

Malheureusement, les conflits qui forcent les civils à fuir ne font qu'augmenter, à la fois en nombre et en intensité, ce qui ralentit, voire bloque complètement la recherche de toute solution aux problèmes des réfugiés. Même lorsque des règlements politiques sont trouvés, et que les problèmes de déplacement sont résolus grâce à un rapatriement volontaire, la paix ainsi réalisée reste au mieux fragile. De notre point de vue, la ligne de plus en plus floue qui sépare la guerre et la paix et la nécessité de parvenir jusqu'aux victimes de déplacements forcés à travers cette ligne rend la protection des réfugiés et des rapatriés plus complexe que jamais.

Nulle part plus qu'au cours des derniers mois, au Kosovo, le Haut Commissariat n'a eu à traiter de la relation directe qui existe entre conflit et déplacement. Lorsque j'ai présenté mon exposé au Conseil en avril, j'ai fait part de mon inquiétude au sujet du risque que présentait le déplacement à grande échelle de civils dans la province et à travers les frontières. Les efforts internationaux n'ont pu empêcher une crise majeure de réfugiés, que les observateurs prévoyaient depuis des années, mais au cours des dernières semaines ils ont tout au moins permis de contenir le conflit, préciser les conditions minimales qu'exige le rétablissement

de la sécurité des civils et définir un cadre propice à la vérification du respect de ces conditions.

Cela a en fait encouragé au retour la quasi-totalité des personnes déplacées à l'intérieur du Kosovo, souvent pour trouver leurs foyers détruits et leurs biens pillés. Quelques-uns sont encore dispersés. Cependant, il n'est guère probable qu'un véritable rapatriement intervienne avant le printemps 1999 en provenance d'autres pays, dont le Monténégro, l'Albanie et l'ex-République yougoslave de Macédoine qui, ensemble, accueillent environ 65 000 réfugiés du Kosovo. De nouveaux rapatriements dépendent naturellement de la question de savoir si le cessez-le-feu tiendra. Étant donné la situation précaire, nous ne cherchons pas à encourager le rapatriement pour le moment mais nous fournirons évidemment un soutien, en fonction des besoins, à ceux qui choisissent volontairement le rapatriement.

Les considérations de sécurité restent primordiales pour tous ceux qui sont touchés par le conflit. Il y a eu un retrait considérable des forces de police et des militaires mais il est essentiel que de nouveaux progrès soient accomplis et que toute force dont la présence pourrait être un obstacle au retour ou une menace potentielle après le retour, soit retirée de façon prioritaire. Étant donné que la situation risque de rester précaire les prochaines semaines, il est vital — je répète vital — que le personnel de la Mission d'observation diplomatique au Kosovo, puis de la Mission de vérification au Kosovo soit déployé aux endroits les plus critiques le plus tôt possible. Il est extrêmement important que la surveillance de la sécurité et le traitement des civils ne soient pas limités aux rapatriés mais s'appliquent à tous ceux qui sont touchés par le conflit. Outre la protection physique, il faut également des garanties juridiques. Nous oeuvrons en faveur de l'adoption d'une amnistie qui apportera un nouvel élément de confiance essentiel.

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a considérablement renforcé sa présence à Pristina et dans trois bureaux satellites. Nous avons été en mesure de déployer environ 70 personnes pour le seul Kosovo. Le temps presse étant donné que l'hiver rendra la logistique très difficile dans certaines zones. Par conséquent, nous nous concentrons sur la principale priorité d'ordre humanitaire, qui est d'aider ceux qui sont dépourvus d'abri pour passer l'hiver à trouver un tel abri le plus tôt possible, de préférence chez eux. Nous estimons à 20 000 le nombre de maisons devant être reconstruites ou réparées.

Le rôle du HCR en tant que principale institution à vocation humanitaire doit rester nettement distinct de celui des vérificateurs, dont la mission est une mission politique. Nos tâches cependant sont étroitement liées et nous sommes absolument résolus à maintenir une bonne coopération avec les vérificateurs. Nous avons établi une liaison étroite avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et ses vérificateurs de même qu'avec la Mission de surveillance aérienne de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Nous participons également à la formation de vérificateurs.

S'il est pleinement mis en oeuvre, le mécanisme de participation internationale au Kosovo facilitera le retour des réfugiés et des personnes déplacées et pourrait contribuer à créer des conditions propices à un règlement politique durable et à la restauration d'une paix solide. D'un point de vue humanitaire, ce mécanisme peut également constituer le cadre modèle dans lequel il sera possible d'examiner les problèmes de déplacement de populations.

Dans le passé, j'ai informé le Conseil des dilemmes effroyables auxquels nous avons été confrontés en Bosnie et dans la partie orientale de l'ex-Zaïre. La situation au Kosovo aurait pu présenter des dilemmes semblables. En travaillant dans le cadre d'une participation internationale plus large — et donc en bénéficiant d'un appui politique —, il est possible d'éviter ce risque. Au Kosovo, il existe maintenant une possibilité d'action humanitaire, qui servirait non pas à prolonger involontairement un conflit mais, en tant qu'élément d'un effort plus vaste de rétablissement de la paix, à réaliser son objectif premier, celui de protéger et d'aider les victimes civiles. Si cette opération réussit, j'espère que l'engagement international au Kosovo pourra constituer un précédent utile pouvant être imité dans d'autres situations.

Mais soyons réalistes. Une action internationale déterminante n'est pas aujourd'hui la norme. En fait, dans la plupart des autres situations où nous sommes aux prises avec les conséquences humanitaires de conflits, nous ne pouvons pas compter sur le même niveau de soutien politique organisé qu'au Kosovo. Lorsque les efforts de paix sont insuffisants ou inefficaces, les possibilités que les organisations humanitaires ont d'aider les réfugiés et les rapatriés et autres victimes de conflits sont considérablement réduites. Je pense par exemple à l'Afghanistan et au Sud-Soudan. Dans ces situations, il est très difficile de faire face aux problèmes humanitaires immédiats résultant de déplacements réels de populations, et encore moins de contribuer à éviter de nouveaux mouvements de populations.

Je voudrais parler de l'Afrique qui présente les exemples les plus dramatiques de cette difficulté. Certains

facteurs ont contribué directement à faire obstacle à une solution aux problèmes des réfugiés sur le continent : tout d'abord, une tendance à la violence accrue contre les civils, dont l'exemple le plus horrifiant a été les mutilations et les tueries auxquelles se sont livrées les forces rebelles en Sierra Leone; deuxièmement, une forte composante ethnique dans certains conflits, en particulier dans la région des Grands Lacs; et troisièmement, la régionalisation des actions militaires. Étant donné que ces tendances sont tout à fait manifestes à différents égards en Afrique centrale et de l'Ouest, j'aimerais faire porter mon exposé sur ces deux régions.

En Afrique centrale, la guerre et les déplacements de populations sont devenus si complexes et leurs ramifications et leur interaction si larges que j'hésite maintenant à parler simplement d'une crise des «Grands Lacs». Entre 1993 et 1996, les problèmes de déplacements concernaient essentiellement des situations de réfugiés. En 1996 et 1997, l'accent a été mis sur le rapatriement, en particulier des réfugiés rwandais. Aujourd'hui, des situations de réfugiés persistent — le plus grand groupe de réfugiés étant les 260 000 réfugiés burundais qui sont toujours en Tanzanie — mais il existe un mélange croissant de flux de réfugiés, de déplacements internes et de mouvements de rapatriement.

L'absence d'une solution immédiate à ce conflit non résolu en République démocratique du Congo est l'élément le plus inquiétant dans le contexte de l'Afrique centrale. Même si cette guerre n'a jusqu'ici engendré que des flux relativement limités de réfugiés — un nouveau groupe de 20 000 Congolais environ a fui vers le Rwanda et la Tanzanie —, de nouveaux déplacements à grande échelle et notamment des déplacements internes, constituent un risque réel, touchant d'ores et déjà le Nord-Kivu et le Sud-Kivu.

Étant donné le lien traditionnel entre la guerre et les déplacements de populations dans cette zone, je suis très inquiète face à la régionalisation de la guerre au Congo et à sa proximité avec d'autres conflits — l'Angola, par exemple, où un autre processus de paix est en train de s'effondrer et où des centaines de milliers de personnes ont été récemment obligées de se déplacer. Les processus de paix au Burundi et au Rwanda sont eux-mêmes des processus très difficiles et douloureux et sont incontestablement fragilisés par le conflit congolais. Au Rwanda, le Gouvernement a récemment demandé une aide pour répondre aux besoins de centaines de milliers de personnes déplacées dans leur propre pays — dont beaucoup sont des rapatriés récents — dans le nord-ouest, une zone où l'insécurité a un lien direct avec les événements qui se sont produits de l'autre côté de la frontière avec le Congo.

La semaine dernière, en République centrafricaine, après que certains Rwandais accueillis dans un camp de réfugiés aient menacé de recourir à la violence contre la police locale, le Gouvernement a ordonné la déportation de tous les Rwandais vers la République démocratique du Congo. Des discussions sont en cours avec les autorités sur la façon d'aborder cette situation complexe en tenant compte à la fois du respect des principes humanitaires et des préoccupations légitimes de sécurité du Gouvernement. Cependant, le HCR ne peut apporter une aide pour transporter des personnes, et en particulier celles qui se trouvent être des réfugiés, vers une zone de conflit où certains d'entre eux pourraient être recrutés pour combattre.

Par ailleurs, dans un incident simultané mais distinct, un camp accueillant des réfugiés soudanais, également en République centrafricaine, a subi une attaque de groupes armés venus de la partie sud du Soudan. Deux réfugiés ont été tués et des agents humanitaires ont été menacés. Avec l'appui de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine, 30 hommes de troupe du Gouvernement ont été amenés hier par avion sur les lieux. Cet épisode fait suite à des attaques similaires perpétrées contre des villages de réfugiés soudanais dans la partie nord-est de la République démocratique du Congo. Soixante mille réfugiés ont fui cette zone, et je suis extrêmement préoccupée du fait que nous sommes sans nouvelles de la majorité de ceux qui ont disparu.

Étant donné le caractère complexe et interdépendant de ces problèmes, la quête de solutions doit partir d'une démarche régionale solide et traiter de la question des déplacements forcés de population. Les efforts déployés par la Communauté de développement de l'Afrique australe pour faire cesser le conflit en République démocratique du Congo doivent bénéficier d'un meilleur appui et d'un plus grand encouragement, en vue de définir un cadre global et efficace pour rétablir la paix en Afrique centrale.

Cette région est soumise depuis des décennies à des déplacements forcés de population, qui ont été l'une des principales causes d'insécurité au cours des dernières années. Par conséquent, tout cadre de paix qui serait défini pour l'Afrique centrale devrait permettre de veiller à ce que les problèmes ethniques et les problèmes de nationalité soient traités en priorité, sinon, si des tensions ethniques sont tolérées, voire encouragées, les populations pourraient recommencer à fuir en masse.

Dans une région qui a connu plusieurs conflits au cours des dernières années, une autre question qui doit être examinée d'urgence est celle du désarmement et de la

démobilisation des ex-combattants. Il ne faut pas oublier que le conflit au Congo résulte, entre autres causes, des effets catastrophiques de la crise qu'ont provoquée les réfugiés rwandais. À la réunion ministérielle régionale sur les réfugiés, que l'Organisation de l'unité africaine et le HCR ont organisée conjointement à Kampala en mai, les États d'Afrique centrale ont accepté de respecter la protection des réfugiés et les principes humanitaires. Ils ont cependant maintenu qu'il était nécessaire de faire face à l'incidence sur l'économie et l'environnement de déplacements à grande échelle de population, mais tout particulièrement sur la sécurité nationale. Il faut agir avant de nous trouver dans une situation où les déplacements de population à caractère complexe menaceraient non seulement les principes humanitaires mais également la paix et la sécurité.

En Afrique de l'Ouest cette année les crises en Sierra Leone et en Guinée-Bissau ont forcé des centaines de milliers de personnes à fuir leurs foyers. Un demi-million de réfugiés sierra-léonais ont imposé une énorme charge supplémentaire sur des pays qui avaient généreusement donné asile à des réfugiés pendant des années, en dépit de leurs ressources limitées. Rien qu'en Guinée, il y a 350 000 réfugiés, et le Libéria — pays qui émerge d'une situation de guerre qui a duré des années — accueille près de 90 000 réfugiés sierra-léonais.

En Sierra Leone comme en Guinée-Bissau les conflits ont maintenant pris fin, grâce principalement aux efforts régionaux. La paix doit à présent être consolidée dans l'un et l'autre pays. Il s'agira là d'un processus particulièrement difficile en Sierra Leone, où pendant le conflit la violence a atteint des niveaux sans précédent, et où les combats se poursuivent dans certaines zones frontalières qui ne sont pas encore pleinement passées sous le contrôle du Gouvernement et du Groupe de contrôle (ECOMOG) de la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Le rapatriement des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur des pays doit constituer un élément essentiel de la consolidation de la paix dans tous ces pays. C'est un processus qui doit être bien planifié et bien soutenu et qui doit comporter un élément de réinsertion. Le Gouvernement sierra-léonais, en particulier, doit être encouragé à instaurer un dialogue entre les communautés touchées. Sans réconciliation, les efforts de paix seront infructueux. Le HCR reste disposé à jouer son rôle dans le rapatriement des Sierra-Léonais et l'achèvement du rapatriement des Libériens. Afin de promouvoir le retour et le rapatriement et, en fait, de promouvoir une paix durable en Afrique de l'Ouest, les pays de la région doivent également commencer à se consulter étroitement entre eux.

Les pays d'Afrique de l'Ouest qui ont dû faire la rude expérience de nombreux conflits, se sont efforcés de développer une capacité régionale pour le règlement des conflits. Ces efforts nécessitent un soutien international accru. De notre côté nous avons établi des liens plus étroits avec la CEDEAO. À un niveau plus large, un soutien logistique et un soutien matériel plus solide doivent être fournis à l'ECOMOG dont la présence reste nécessaire au Libéria et en Sierra Leone. Il est indispensable que l'ECOMOG bénéficie d'un support réel et qu'il soit véritablement multinational pour assurer la paix et la sécurité d'une région qui a déjà connu sa part de violence et de réfugiés. Par ailleurs, il pourrait servir de modèle utile pour des arrangements semblables dans d'autres régions de l'Afrique.

Je pourrais parler de plusieurs autres situations dans lesquelles l'absence de paix ou l'effondrement d'une paix stable rendent très difficile la tâche du HCR pour ce qui est de trouver des solutions au problème des réfugiées — ce qui, je tiens à le rappeler au Conseil, constitue un élément essentiel de notre mandat. Mais je ne voudrais pas me limiter dans cet exposé à énumérer des problèmes. Je préfère regarder vers l'avenir et proposer quelques aspects sur lesquels nous pouvons progresser et je dis bien «nous» parce que même si le règlement des conflits est une tâche éminemment politique, et même si mes responsabilités se limitent clairement au domaine humanitaire, elles ne sauraient se traduire dans la réalité que moyennant un soutien politique. Je tiens à ajouter que les efforts de règlement des conflits peuvent par ailleurs bénéficier de la mise en oeuvre d'une action humanitaire bien planifiée, opportune et efficace.

Il y a trois domaines auxquels nous pourrions nous intéresser ensemble. Tout d'abord, la complexité de la guerre et la fragilité de la paix dans de nombreuses régions du monde signifient que de nouveaux départs de réfugiés ou de nouveaux déplacements internes de personnes peuvent se produire à tout moment. Je suis extrêmement préoccupée, par exemple, par la possibilité d'une reprise des conflits dans la Corne de l'Afrique, région qui se prête traditionnellement à de vastes déplacements de population, ou en Asie centrale, où les efforts engagés pour consolider la capacité locale afin de faire face aux mouvements de réfugiés et de migrants n'ont pas éliminé le risque de déplacement forcé. Je demande au Conseil, lorsqu'il discutera des conflits en cours ou potentiels, de ne pas omettre le facteur du déplacement de population qui, comme les événements l'ont abondamment prouvé, est souvent le résultat des conflits, mais peut également en être la cause.

De notre côté, nous continuerons à faire face aux situations d’urgence se rapportant aux réfugiés et aux rapatriés aussi rapidement et efficacement que possible, non seulement en déployant des ressources humaines et matérielles pour faire face aux crises proprement dites, mais également en améliorant les mesures de préparation et en les adaptant aux situations nouvelles. Plus tôt cette année, par exemple, nous avons été priés d’élaborer des plans d’urgence pour parer à la possibilité d’un exode à partir de l’Iraq. En mai, les troubles en Indonésie nous ont incités à envoyer des équipes de préparation aux situations d’urgence vers des pays voisins. Même si dans ce cas, une crise a heureusement pu être évitée, nous restons préparés dans l’une et l’autre région. Nous restons également disposés à fournir des services de formation et de conseil aux gouvernements et aux institutions non gouvernementales dans les pays qui sont exposés à des flux de réfugiés, comme nous l’avons fait en Asie du Sud-Est. Le développement de nos capacités en situation d’urgence a été l’une de mes principales priorités. Je continue d’attacher la plus grande importance à cet aspect de nos activités et, avec l’aide du Conseil, j’ai l’intention de maintenir et d’améliorer notre capacité à nous préparer et à faire face aux situations d’urgence concernant les réfugiés.

Deuxièmement, nous devons nous intéresser plus concrètement à la relation qui existe entre les problèmes de sécurité et les situations humanitaires. Je veux parler de l’insécurité qui concerne les opérations humanitaires dans leur ensemble, qu’il s’agisse des réfugiés ou des rapatriés, des communautés qui les accueillent ou les reçoivent, de même que celle du personnel national et international qui s’occupe d’eux.

Le rapport que le Secrétaire général a présenté au Conseil de sécurité sur l’Afrique définit clairement ce problème en tant que véritable menace à la paix et à la sécurité. Il a recommandé que mon Bureau coopère avec le Département des opérations de maintien de la paix afin d’élaborer des propositions tendant à créer des mécanismes internationaux permettant d’aider les gouvernements à maintenir la sécurité et le caractère humanitaire des camps et des zones d’installation de réfugiés. En commentant le rapport devant le Conseil, j’ai dit, en juillet, que la démarche que nous privilégions était l’élaboration d’une «échelle» d’options : de l’option la plus «douce» consistant à fournir une formation et un appui pour développer les capacités nationales en matière de maintien de l’ordre, en passant par des options «moyennes» de déploiement de contrôleurs de police internationaux ou de contrôleurs de la police civile pour arriver à une solution «dure» consistant en une opération de maintien de la paix internationale — la préférence allant cependant aux arrangements sous-régionaux. Avec le Département des opérations de maintien de la paix nous avons élaboré une série de propositions.

Qu’il me soit permis d’exprimer le ferme espoir que l’intérêt que le Conseil de sécurité continue de porter à cette question permettra de transformer les propositions qui seront faites en mécanismes concrets. Même si nous continuons d’oeuvrer aux options «douces» — d’ailleurs nous les appliquons déjà dans certaines situations de réfugiés, par exemple, au Kenya et en Tanzanie — et même si les solutions multinationales de maintien de la paix nécessitent une approbation du Conseil de sécurité, j’aimerais attirer l’attention du Conseil de sécurité sur les options «moyennes» faisant intervenir, par exemple, un déploiement de forces de police ou d’autres forces d’encadrement à l’appui des mécanismes locaux prévus pour faire respecter la loi. Il est possible que les options «moyennes» et les opérations de maintien de la paix sous-régionales constituent les solutions les plus viables dans de nombreuses situations, mais elles nécessitent un soutien et un engagement actif de la part des gouvernements afin que des plans d’intervention puissent être mis en place.

Dans le passé, le HCR et ses partenaires se sont souvent trouvés seuls face à des situations impossibles. Cela ne doit pas se reproduire, d’où l’utilité de créer rapidement des mécanismes concrets assortis de procédures bien définies pour les activer. En tant qu’utilisateur de ces mécanismes — au bénéfice des réfugiés — je voudrais savoir sur quel type de soutien je peux compter pour assurer la sécurité de ces opérations en cas de besoin. La prévisibilité est indispensable pour assurer l’efficacité de tout mécanisme de sécurité.

Troisièmement, une attention plus grande doit être apportée aux situations postérieures aux conflits. S’il est vrai que la guerre a changé, il en va de même de la paix. Dans le travail que nous accomplissons pour aider au rapatriement des réfugiés, nous avons souvent affaire à des personnes qui ont fui un conflit et qui reviennent à présent vivre aux côtés d’autres personnes qui pourraient s’être trouvées dans le camp opposé de ce même conflit. Dans les situations actuelles qui font suite à des conflits, le retour des réfugiés, si nécessaire qu’il soit pour la consolidation de la paix, complique souvent ce processus. Nous le voyons en Bosnie-Herzégovine, en Croatie et en République fédérale de Yougoslavie où 1,8 million de personnes sont toujours déracinées et où le retour des minorités continue de se heurter à de graves obstacles politiques et administratifs, ainsi qu’à des problèmes de sécurité. Nous le voyons au Rwanda, où 25 % de la population sont des personnes

récemment rapatriées et où, tandis que l'assistance humanitaire se tarit faute de fonds, les activités de développement ne peuvent commencer en raison de la précarité de la situation dans les domaines politique et de sécurité et des capacités limitées du Gouvernement. Cela risque d'affaiblir encore davantage une paix déjà très fragile.

Je me rends compte, en effet, que la transition de la guerre à la paix est un problème très complexe qui va bien au-delà des questions de déplacement de populations. Le rapatriement à grande échelle de réfugiés et de personnes déplacées, cependant, est très souvent un aspect essentiel des situations postérieures aux conflits. Lorsque la paix est négociée, il convient de se concentrer davantage sur le rétablissement de conditions pouvant permettre la coexistence pacifique de communautés divisées. Les activités de réadaptation et de réconciliation sont des éléments fondamentaux de la consolidation de la paix, qui doivent être planifiées et mises en oeuvre beaucoup plus tôt, tandis que les organisations humanitaires comme le HCR se concentrent sur leur domaine de compétence, en aidant au retour des personnes et à leur réintégration dans leurs communautés.

L'exemple de la Bosnie-Herzégovine, cependant, montre clairement que la réconciliation est également un processus politique. La détermination de la communauté internationale à promouvoir le retour des minorités en tant que composante fondamentale des Accords de paix de Dayton ne devrait pas être affaiblie par les efforts parallèles qui sont entrepris au Kosovo. J'ai déclaré 1998 Année du retour des minorités, mais cette initiative n'a pas eu les résultats escomptés. Il importe donc d'assurer en 1999 le retour d'un nombre important de minorités, et je me félicite de l'engagement pris par la communauté internationale et exprimé par le Haut Représentant, de faire un progrès décisif dans ce domaine. Il est indispensable que les autorités nationales et locales manifestent la volonté nécessaire pour rétablir le dialogue intercommunal et que les personnes concernées fassent preuve d'une attitude concrète à cet égard. C'est peut-être le plus grand défi qui se pose au retour des réfugiés dans les situations où la paix reste fragile, en Bosnie et ailleurs — et ajouterai-je, dans toutes les situations d'après conflit de manière générale : que la coexistence pacifique soit acceptée par les communautés divisées qui doivent de nouveau coexister et qu'elle ne leur soit pas simplement imposée.

Aujourd'hui plus que jamais, les défis humanitaires sont étroitement liés aux efforts que déploie le Conseil pour mettre fin aux conflits non réglés et pour assurer le maintien de la paix dans les pays et les régions qui émergent de la guerre. Le HCR est prêt à s'acquitter de son rôle en traitant des aspects humanitaires de ces situations : aider les réfugiés et autres personnes déplacées par la guerre ainsi que celles qui ne sont plus déplacées mais qui doivent rebâtir leur vie. Ce faisant, nous ne pourrons réussir que si les gouvernements comprennent nos problèmes et coopèrent avec nous. Je compte sur le Conseil de sécurité pour qu'il encourage ces gouvernements à nous accorder un soutien décisif.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie Mme Ogata de son exposé fort complet et de la présentation intellectuellement stimulante qu'elle en a fait.

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil.

Étant donné que nous inaugurons aujourd'hui une procédure nouvelle, je rappelle au Conseil que dans la mesure où il s'agit d'un exposé, le débat va être consacré à des questions de brefs commentaires et non aux déclarations habituelles.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : Je suis heureux de saluer Mme Ogata, qui se trouve de nouveau parmi nous au Conseil de sécurité.

J'ai deux commentaires et deux questions. Mon premier commentaire est très simple : nous faisons nôtre, Monsieur le Président, votre analyse de l'exposé que vient de faire Mme Ogata, et nous réaffirmons notre appui aux activités du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

Mon deuxième commentaire concerne le sujet qu'a traité Mme Ogata au début de son intervention, à savoir le sort du représentant régional du HCR, M. Cochetel, dans le nord du Caucase. Nous en avons déjà discuté avec Mme Ogata dans l'entretien que nous avons eu avec elle aujourd'hui, et je tiens à confirmer que le Gouvernement russe fait tout son possible pour obtenir aussi rapidement que possible la libération de M. Cochetel. Nous avons parlé en détail des efforts menés en ce sens par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, M. Viera de Mello, qui s'est récemment rendu à Moscou, et nous espérons que cette question sera prochainement résolue.

J'ai maintenant deux questions à poser. On nous a rappelé aujourd'hui que le problème des réfugiés et des personnes déplacées au Kosovo — qui, nous l'espérons, sera bientôt résolu — ne devait pas nous faire oublier les

problèmes des réfugiés dans d'autres pays situés sur le territoire de l'ex-Yougoslavie, où un très grand nombre de personnes ne sont toujours pas en mesure de retourner dans leur foyer.

Mme Ogata a déjà fait observer que le processus de rapatriement des réfugiés — et plus particulièrement le retour des minorités nationales — n'avançait guère. Nous encourageons le HCR et, bien entendu, le Haut Représentant, à mettre tout en oeuvre pour accélérer ce processus. C'est un problème important tant pour la Bosnie que pour la Croatie, dans la région de la Slavonie orientale.

Ma question est donc la suivante : dans la mesure où le problème du retour en masse n'est toujours pas résolu, où en est la situation de l'aide internationale à ces pays dans lesquels se trouvent encore des centaines de milliers de réfugiés? Les ressources consacrées à cet effet sont-elles suffisantes? Et sinon, pourquoi? Il est peut-être nécessaire d'appeler l'attention des donateurs sur ce problème afin qu'ils apportent un appui supplémentaire à cet égard.

Ma deuxième question est la suivante : Mme Ogata a parlé de l'existence d'une option «douce» pour intervenir dans des situations de conflit, de la possibilité de mettre en place des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et d'une option «moyenne» grâce à laquelle les organisations régionales pourraient déployer leurs propres opérations de maintien de la paix. Je reconnais que toutes ces options doivent être prises pleinement en considération, et je suis convaincu qu'en cas de besoin, le Conseil appuiera chacune d'entre elles.

Récemment, cependant, des voix se sont fait entendre en faveur de ce qu'on pourrait peut-être appeler la quatrième option. On a parfois dit qu'une crise humanitaire dans un pays donné constitue déjà en soi une justification suffisante pour une intervention armée, sans attendre une quelconque décision du Conseil de sécurité. En ce qui concerne les incidences juridiques et politiques au plan international, nous estimons qu'il s'agit là d'une démarche qui est totalement inacceptable et qui va à l'encontre de tous les principes régissant le système actuel des relations internationales. Mais, en ce qui concerne l'aspect humanitaire de ce problème, j'aimerais savoir si Mme Ogata est en mesure, à ce stade, de nous parler des conséquences humanitaires que pourrait avoir une telle démarche dans le cas où ces idées d'ingérence humanitaire unilatérale, assortie d'un recours à la force, devaient se concrétiser, sans égard pour les décisions prises par le Conseil de sécurité. Quelles pourraient en être les conséquences pour la situation humanitaire et pour les opérations que mènent les organisations humanitaires?

M. Amorim (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : La tenue de la présente séance aux fins d'entendre Mme Ogata dans un cadre ouvert constitue véritablement une initiative heureuse. Je crois que cela correspond au désir de transparence tant des membres du Conseil que l'ensemble des Membres de l'ONU. Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir pris cette importante initiative et à remercier Mme Ogata d'avoir accepté de participer à ce débat.

Il convient de souligner brièvement que cette séance est d'autant plus importante qu'il est prévu, même dans le statut du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), que c'est le Conseil de sécurité qui est censé recevoir de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social les lignes directrices à suivre. Il va de soi, comme le montre la question examinée aujourd'hui que nous reconnaissons l'interaction des questions de sécurité et des réfugiés et des questions humanitaires. Il est tout à fait approprié de traiter de cette interaction ici même, mais il est également très bénéfique que cela se déroule dans un cadre ouvert.

En ce qui concerne cette division du travail, je souhaite faire une brève observation sur la façon dont certains voient une corrélation automatique entre la notion de responsabilité collective et celle de sécurité collective dans le domaine humanitaire. Je note dans ce contexte la déclaration qu'a faite à ce sujet Mme Ogata, le 5 octobre, dans laquelle elle disait que la prédominance du recours à la force militaire sur les négociations politiques ralentit, voire paralyse la recherche de solutions aux problèmes des réfugiés. Nous semblons percevoir ces questions dans la même optique et, comme je l'ai dit, tout en reconnaissant qu'il existe une interaction, l'exposé qu'elle vient de faire souligne que le problème des réfugiés pourrait ne pas être seulement une conséquence mais aussi une cause d'un conflit armé. Il est ainsi très approprié que le Conseil de sécurité et les départements du Secrétariat, y compris le Département des opérations de maintien de la paix, puissent oeuvrer avec le HCR pour régler les aspects de ces questions.

Si nous adoptons une perspective à long terme — si nous examinons, par exemple, ce que Mme Ogata a décrit comme un ordre du jour sur la solidarité mondiale pour le prochain millénaire, que nous appuyons bien entendu et que nous appelons tous les autres membres du Conseil à appuyer — il est, me semble-t-il, vital de réfléchir à ce qu'elle

a mentionné aujourd'hui au sujet des efforts de consolidation de la paix à long terme.

À ce sujet, j'ai deux questions à poser. L'une concerne l'ex-Yougoslavie. Mme Ogata a, à juste titre, mentionné la question de l'amnistie à propos des Kosovars dans la province serbe du Kosovo. Dans ce contexte, en allant un peu plus loin, je poserai la question de savoir si, dans des situations qui n'ont pas encore atteint le point de crise, comme c'est le cas au Kosovo, de nouvelles mesures de consolidation de la confiance pourraient être envisagées. J'entends par là un programme d'éducation et des efforts culturels en vue, autant que possible de rapprocher véritablement les groupes ethniques. En d'autres termes, je pose la question de savoir si le HCR peut oeuvrer avec d'autres organismes, comme le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et d'autres, pour édifier une solide culture de la paix qui permettrait de régler ces problèmes à long terme.

Le même problème est également au coeur de la question de l'Afrique. La coopération entre le HCR et d'autres organismes et l'appui apporté au HCR par d'autres organes de l'ONU sont essentiels. Lorsque nous examinons les données relatives à la Guinée, qui compte 300 000 réfugiés et dont la perspective est de voir ces personnes regagner leurs pays dans le cadre d'un difficile processus de réintégration, je crois là encore qu'il s'agit de tâches qui vont certainement au-delà des moyens et des possibilités dont dispose le HCR. J'invite donc Mme Ogata à faire des observations sur les possibilités de coopération avec d'autres organismes, y compris la Banque mondiale et le PNUD, éventuellement sous la supervision de l'Assemblée générale ou du Conseil économique et social, en faveur des nouveaux efforts tendant à consolider la paix dans cette région.

M. Qin Huasun (Chine) (*interprétation du chinois*) : La délégation chinoise remercie le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés de l'information de son exposé. Nous la félicitons de la contribution qu'elle apporte dans le cadre de la question des réfugiés.

La question des réfugiés a toujours été un aspect fort du problème qui se pose dans les zones de conflit et un élément important du règlement des conflits. De l'exposé du Haut Commissaire il ressort que l'afflux en masse et la militarisation des réfugiés sont devenus de graves facteurs de déstabilisation en Afrique, notamment dans la région des Grands Lacs. Le retour et la réinsertion des réfugiés sont aussi des éléments clefs d'une paix et d'une stabilité durables dans la Bosnie de l'après-guerre.

Pour régler la question des réfugiés, il faut à la fois résoudre les problèmes immédiats, mais aussi s'attaquer à ses causes profondes. Tout en apportant une assistance humanitaire aux régions en conflit, en contribuant à la protection des réfugiés et en prenant des dispositions pour leur rapatriement et leur réinsertion volontaires, la communauté internationale doit également rechercher plus profondément les sources des conflits régionaux et des crises humanitaires. Elle doit s'efforcer d'éliminer les causes fondamentales du problème des réfugiés en favorisant l'unité nationale, en renforçant la confiance mutuelle et le développement économique et en sauvegardant la stabilité des pays touchés.

Parallèlement, nous devons veiller à ne pas politiser la question des réfugiés, sous peine d'entraver le règlement de la question. Dans l'espoir d'atteindre leurs objectifs politiques, les forces terroristes dans certains régions entravent le retour des réfugiés, les retiennent en otage, prolongent et exacerbent les crises humanitaires. Cette attitude est profondément inhumaine. La communauté internationale doit comprendre clairement ce phénomène.

Le règlement de la question des réfugiés et l'apport d'une assistance humanitaire à ces derniers constituent une responsabilité collective de la communauté internationale. Le HCR, le Comité international de la Croix-Rouge et d'autres organisations humanitaires internationales oeuvrent inlassablement en ce sens depuis longtemps. De nombreux membres du personnel humanitaire international ont dû travailler dans les situations les plus difficiles et les plus dangereuses et déployer des efforts considérables, voire sacrifier leur vie. Je saisis cette occasion pour leur rendre hommage et exprimer nos condoléances à leurs proches. La délégation chinoise appuie le Département des affaires humanitaires et le HCR pour le rôle notable qu'ils jouent en l'occurrence.

M. Dahlgren (Suède) (*interprétation de l'anglais*) : Cette séance d'information qui rentre dans le cadre d'un échange de vues régulier entre le Conseil de sécurité et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) est tout à fait bienvenue. Ma délégation se réjouit aussi du cadre de cette séance d'information, et je vous remercie, Monsieur le Président, de l'avoir organisée. Il faut espérer que cette initiative deviendra un élément régulier des travaux futurs du Conseil de sécurité.

D'emblée, je remercie Mme Ogata pour son exposé circonstancié, mais, au nom du Gouvernement suédois, je rends un hommage sincère à elle et à tous ceux qui travaillent pour l'organisation qu'elle dirige, pour les immenses efforts qu'ils déploient sur le terrain partout dans le monde. Je félicite aussi Mme Ogata pour les idées et propositions orientées vers l'avenir qu'elle nous a soumises aujourd'hui.

Le Conseil de sécurité a récemment accordé une plus grande attention à la protection des réfugiés. Le suivi dont ont fait l'objet le rapport du Secrétaire général sur l'Afrique et son rapport sur la protection des activités d'assistance humanitaire, et le double emploi que l'on note dans les recommandations et les conclusions qu'ils comportent, en offrent deux exemples. Ma délégation fait siennes les observations de Mme Ogata portant sur l'élaboration d'un ensemble d'options visant à créer un milieu sûr pour les civils menacés par un conflit ainsi que celles portant sur le rôle incombant au Conseil de sécurité, au HCR et à d'autres secteurs dans les situations les plus graves où les problèmes de sécurité ne font que s'aggraver.

Les membres du Conseil de sécurité procèdent actuellement à des négociations sur un projet de résolution relatif à la sécurité des camps et des zones d'installation de réfugiés dans le cadre du suivi du rapport du Secrétaire général sur l'Afrique. Il faut espérer que les résultats de ces discussions et autres que nous avons sur le suivi du rapport permettront au Conseil et à d'autres organes du système des Nations Unies d'être mieux préparés à affronter les difficiles questions de sécurité qui surgissent dans les situations de crise.

Il faut espérer que le Haut Commissaire continuera de tenir le Conseil de sécurité informé des questions relatives aux réfugiés, qui suscitent des préoccupations en matière de sécurité.

Une question que j'aimerais poser à Mme Ogata est celle de savoir comment elle pense qu'on peut éliminer la grande disparité qui existe entre le mandat traditionnel du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et la responsabilité du Conseil dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, pour concrétiser ces options. A-t-on besoin de nouveaux mécanismes de coopération ou d'une meilleure utilisation de ceux qui existent? Il serait intéressant d'entendre ses observations à ce sujet.

Si nous en avons le temps, il serait également intéressant d'entendre Mme Ogata nous dire comment elle évalue les perspectives de rapatriement qui s'offrent aux minorités en Bosnie et en Croatie en 1999. Notre question, évidemment, est celle de savoir si les efforts déployés par le HCR au Kosovo auront une incidence sur les opérations en Bosnie-Herzégovine, du point de vue financier et autres.

M. Satoh (Japon) (*interprétation de l'anglais*): Je voudrais, tout d'abord, exprimer notre profonde reconnaissance à Mme Ogata et au personnel du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour les efforts qu'ils ont déployés afin de faire face à ces problèmes qui sont extrêmement difficiles, et qui le deviennent de plus en plus. Si on me le permet, je dirai qu'en tant que compatriote, elle est pour nous une source de fierté.

Il nous faut aussi faire face à la réalité. Je partage l'évaluation de Mme Ogata ainsi que ses inquiétudes, et je ne peux que donner mon aval à ce qu'elle a dit. Je suis heureux qu'elle ait abordé la question de l'insécurité du personnel, qui est une question très importante. Il faut continuer de chercher le moyen de faire de cette question d'insécurité une question de sécurité. Il convient en particulier de souligner le fait que la question de la sécurité du personnel du HCR et des autres agences humanitaires peut avoir des répercussions de très grande portée étant donné qu'il est mêlé à d'autres victimes de guerre, à des réfugiés et à des personnes déplacées, sa protection pourrait aussi aider à protéger d'autres personnes. Il faudra donc examiner vigoureusement cette question au cours des prochaines années.

J'ai trouvé encourageant que Mme Ogata se concentre sur les problèmes de l'Afrique, car l'Afrique est un autre point chaud en ce qui concerne les questions relatives aux réfugiés. Elle a parlé de la nécessité d'une approche régionale dans un cadre d'ensemble pour l'Afrique centrale. Le dilemme à ce sujet est que l'appui politique fait défaut. Ma question est donc de savoir si elle peut faire des suggestions se fondant sur l'expérience qu'elle a acquise sur le terrain, sur la manière de susciter un nouvel appui politique à ce type d'approche régionale en Afrique.

M. Monteiro (Portugal) (*interprétation de l'anglais*): Monsieur le Président, ma délégation se joint aux délégations qui ont déjà pris la parole pour vous féliciter d'avoir convoqué cette réunion. Je dois rappeler qu'elle est le résultat d'une bonne initiative qui a été prise il y a déjà longtemps par, me semble-t-il, tous les membres du Conseil de sécurité. Mais, je voudrais rendre hommage à cinq pays qui ne sont plus membres du Conseil et qui, l'année dernière, avaient été à l'origine de cette initiative prise avec d'autres membres du Conseil pour que des propositions soient faites sur les méthodes de travail du Conseil. L'une des propositions concernait la possibilité de tenir des

réunions publiques, et nous sommes heureux qu'elle ait été appliquée. Les pays qui ne sont plus membres du Conseil et qui ont signé le document pertinent l'année dernière sont : Égypte, Chili, Guinée-Bissau, République de Corée et Pologne. Ils méritent qu'on leur rende hommage.

Il ne s'agit pas uniquement de transparence. Il s'agit également d'une meilleure participation de tous les membres, et nous voulons tous oeuvrer ensemble pour atteindre un même objectif. Voilà pourquoi le Conseil de sécurité est impliqué dans l'examen de cette question.

Je vous rends hommage, Mme Ogata. Vous avez commencé à prendre des mesures pratiques qui nous ont amenés à tenir la présente réunion. L'année dernière, nous vous avons entendue pendant des consultations privées, à la suite desquelles nous avons eu pour la première fois une déclaration présidentielle sur la question. Une autre déclaration présidentielle a été faite cette année, à la suite de vos suggestions et observations. Les déclarations que nous avons adoptées — et je crois que nous devons parfois travailler de façon systématique — contiennent quelques idées concernant la protection du personnel des Nations Unies et autre personnel international. Par exemple, dans les deux déclarations, nous rappelons la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé, adoptée par l'Assemblée générale en décembre 1994, qui n'a pas encore été ratifiée. Je voudrais profiter de votre présence, Mme Ogata, pour vous demander si vous pensez qu'en dépit de ses insuffisances, beaucoup souhaiteraient que cette convention ait une portée plus large et s'il y a quelque chose que nous pourrions faire pour encourager les pays à la ratifier. Pouvez-vous faire quelque chose pour aider à appliquer ce que nous avons déjà dit à deux reprises dans nos déclarations présidentielles?

Cela est également mentionné dans le rapport du Secrétaire général sur la protection des activités d'assistance humanitaire aux réfugiés et autres personnes touchées par un conflit, dans lequel on trouve certaines recommandations très utiles, que vous avez abordées en partie aujourd'hui. Je suis très heureux de voir que certaines de ces recommandations sont déjà en voie de devenir des mesures concrètes. Voilà pourquoi ma délégation salue la contribution que vous avez apportée aujourd'hui de même que l'idée selon laquelle nous ne travaillons pas uniquement sur des aspects théoriques, mais que nous agissons concrètement.

Je n'ai aucune observation à faire sur ce que vous avez dit, Mme Ogata, mais j'aurais besoin de quelques éclaircissements. Je n'ai pas besoin d'éclaircissement sur le Kosovo; vous avez été très explicite à ce sujet. Mais des éclaircissements sont nécessaires en ce qui concerne l'appui politique que vous recevez pour le Kosovo comparé à celui qui fait défaut dans d'autres situations — vous avez mentionné l'Afghanistan et le Soudan. Il existe des mouvements, même aux Nations Unies, concernant ces deux situations, qui sont très dangereux, et des groupes de pays et même des responsables d'organisations non gouvernementales dans l'arène internationale qui travaillent sur ces questions, et j'aimerais entendre ce que vous pensez que ce Conseil et cette Organisation pourraient faire. On a rappelé que l'Assemblée générale a la responsabilité principale dans ces domaines. Mais nous sommes tous concernés, y compris le Conseil économique et social. Que peut-on faire pour apporter le même appui politique ou un appui politique plus cohérent aux deux cas que vous avez mentionnés?

En ce qui concerne l'Afrique, vous avez abordé plusieurs questions. Nous savons tous que le Congo est essentiel — la République démocratique du Congo et le Rwanda. Il y a tous les problèmes de réfugiés, de personnes déplacées à l'intérieur des pays et des mouvements forcés de populations que vous avez mentionnés. L'un des problèmes que vous avez mentionnés et qui nous a tant inquiétés dans le passé, outre la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants, est celui de la circulation des armes. Un autre est celui de la séparation des réfugiés des autres entités qui utilisent parfois les camps de réfugiés à d'autres fins. Quelque chose de concret est-il fait à cet égard? Le HCR s'implique-t-il et fait-il quelque chose de concret?

Cette question est mentionnée dans le rapport du Secrétaire général et est abordée également dans le projet de résolution que nous préparons sur la sécurité et les aspects humanitaires et civils des camps et des zones d'installations de réfugiés. J'espère sincèrement que le Conseil sera en mesure d'adopter ce projet de résolution la semaine prochaine.

Vous avez évoqué trois domaines qui nécessitent un engagement commun de la part de tous. Vous avez notamment parlé de la complexité des guerres et de la fragilité de la paix. Vous nous encouragez, et cela est également très important, à prendre en compte le problème des déplacements de populations; nous ne pourrons faire des progrès véritables à cet égard que si nous veillons aux droits de l'être humain, au respect des droits de l'homme.

Il est un autre problème essentiel qui, vous l'avez dit à plusieurs reprises au sein de ce Conseil, vous préoccupe tout particulièrement; je veux parler de la coordination entre votre bureau et celui du Haut Commissariat des Nations

Unies pour les droits de l'homme. Ces deux bureaux travaillent-ils de concert? Cette coopération fonctionne-t-elle? Je reviendrai sur cette question en ce qui concerne le troisième domaine que vous avez évoqué.

Pour ce qui est du deuxième domaine, vous avez fait mention de trois types de mesures : «souples», «moyennes» et «dures». J'exclus la quatrième option, mentionnée par l'Ambassadeur Lavrov. Vous recommandez surtout l'adoption de mesures «moyennes», et je souscris à cette recommandation. Mon pays prône, notamment, la création d'une force de déploiement rapide pouvant intervenir, si nécessaire, pour aider à la stabilisation de certaines situations critiques. Sommes-nous réellement en train d'oeuvrer à la création d'une telle force? Vous le suggérez probablement, et le projet de résolution que nous préparons traite également de la question des forces en attente dans ce domaine. Vous travaillez en étroite collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix et avec les États Membres sur ces projets de résolution, mais pensez-vous que nous pouvons et devrions vraiment faire des progrès plus rapides dans ce domaine?

Vous avez mentionné le lien qui existe avec le maintien de la paix au niveau régional, ce qui est très important. Vous mentionnez, par exemple la situation en GuinéeBissau. Votre bureau a-t-il déjà pris des mesures en prévision de cette nouvelle phase? Un accord a été conclu, et des efforts sont déployés, au niveau sous-régional, par le Groupe de contrôle (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), mais des actions concrètes ont-elles été prises pour faciliter ces opérations? Je sais que votre bureau déploie des efforts considérables en Sierra Leone. S'agissant de votre observation concernant la nécessité d'entamer un dialogue et d'oeuvrer à la réconciliation nationale, je soulignerai que c'est ce que nous avons en Guinée-Bissau. Agissons-nous en termes concrets dans ce domaine?

Enfin, le problème du retour des réfugiés complique souvent la situation après le conflit. C'est pourquoi la coordination entre tous les organes et départements des Nations Unies mais aussi avec les autres acteurs internationaux est essentielle.

À cet égard, l'amnistie est très importante en tant que mesure de nature à créer un climat de confiance, et je suppose que c'est ce qui se prépare au Kosovo. Par ailleurs, la primauté du droit devrait permettre de garantir que de telles situations ne se reproduiront pas et que les dirigeants et les individus seront tenus pour responsables de leurs actes. Vous êtes favorables à la création de la Cour pénale internationale, et j'aimerais savoir si vous oeuvrez dans ce sens. Il s'agit là d'une question essentielle, car la sécurité des hommes peut seule assurer la paix et la stabilité. Que faites-vous dans ce type de situations délicates? Je vous serais reconnaissant d'apporter quelques précisions à ce sujet.

M. Buallay (Bahreïn) (*interprétation de l'arabe*) : Monsieur le Président, ma délégation vous remercie d'avoir organisé et de présider cette réunion publique. Cela montre que vous portez un intérêt à une plus grande transparence des réunions, ainsi que cela a été préconisé par de nombreuses délégations. Nous vous sommes donc reconnaissants de cet effort.

Ma délégation souhaite intervenir sur la question de la sécurité du personnel humanitaire. Nous n'avons aucunement l'intention de diminuer l'importance des réfugiés. Ils font, au contraire, l'objet d'un intérêt accru, mais, étant donné le nombre élevé de tragédies qui nous sont rapportées les concernant, le sort du personnel humanitaire, qui a pour mission d'acheminer l'aide aux réfugiés, est tout aussi important que celui des réfugiés eux-mêmes.

Mon pays estime qu'en assurant la sécurité du personnel humanitaire et en lui fournissant des conditions de travail appropriées, nous lui accordons le même degré d'importance qu'aux réfugiés eux-mêmes. En effet, comment faire parvenir l'assistance humanitaire si l'environnement n'est pas propice à son acheminement? Les responsables de l'acheminement de l'assistance humanitaire sont, en effet, souvent les victimes de crimes : enlèvements, meurtres ou chantage.

En abordant ces problèmes aujourd'hui, nous voudrions demander à Mme Ogata — avec tout l'intérêt que ma délégation porte aux efforts inlassables qu'elle déploie en faveur des réfugiés — s'il existe des garanties suffisantes pour protéger le personnel humanitaire quand ils acheminent l'assistance humanitaire aux réfugiés? Et si de telles garanties existent, ont-elles été juridiquement codifiées?

L'Assemblée générale a adopté à cette fin la résolution 52/167 le 16 décembre 1997, mais cela est-il suffisant? Par ailleurs, si de telles mesures de sécurité ou garanties sont prévues, ont-elles une portée réelle sur le terrain, dans les zones de conflit, là où opèrent les organisations humanitaires? Des garanties de sécurité leur sont-elles fournies sur le terrain?

Tels sont les préoccupations de ma délégation concernant le personnel humanitaire qui oeuvre à l'acheminement

de l'aide aux réfugiés, et je réitère que cette question n'en est pas moins importante que celle des réfugiés.

M. Saénz Biolley (Costa Rica) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, nous nous félicitons également que le Conseil de sécurité tienne aujourd'hui, sous votre conduite, ce débat public afin d'entendre l'exposé fait par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Mme Ogata, à l'intention de tous les Membres de cette organisation.

Cette réunion publique représente, nous semble-t-il, une étape décisive dans le processus d'ouverture et de démocratisation que le Conseil de sécurité a très justement entrepris. Le Costa Rica espère qu'elle constituera également un précédent définitif dans la procédure habituelle du Conseil, de sorte que tous les rapports et exposés provenant aussi bien du Secrétariat que d'institutions spécialisées oeuvrant à la paix et à la sécurité internationales, seront présentés de cette même manière au Conseil.

Nous avions, selon les principes définis dans le cadre des consultations officieuses, dressé une liste de nos inquiétudes et questions à l'intention de Mme Ogata. Nombre d'entre elles ayant déjà été mentionnées par Mme Ogata, dans sa déclaration initiale, nous bornerons à faire quelques commentaires de caractère général et à apporter quelques précisions.

L'exposé de Mme Ogata sur la question de l'appui et de la pression politiques nécessaires pour pouvoir parvenir à régler les conflits qui compromettent la paix et la sécurité internationales nous semble très important. Franchement, nous ne pouvons accepter les choix discriminatoires ou le fait de privilégier certains thèmes au détriment de certains autres. Il nous paraît nécessaire de faire pression de manière équilibrée, mais également constante, sur tous les endroits où existent des conflits.

Pour ce qui est de la situation au Kosovo, en République fédérale de Yougoslavie, Mme Ogata a parlé de la nécessité de recourir à certaines démarches et initiatives d'ordre politique et juridique, qui peuvent contribuer à la consolidation de la situation humanitaire des populations civiles touchées par le conflit. Nous prenons note de l'idée d'une amnistie, qui nous semble très intéressante et qui mérite d'être examinée attentivement par les intéressés, dans le cadre d'un renforcement de la situation humanitaire. L'amnistie semble être une bonne mesure bien que d'autres mesures concrètes puissent être prises pour promouvoir le respect de l'ordre juridique et de l'état de droit. Il nous semble avant tout nécessaire que ce type de mesures ne conduise pas à perpétuer l'impunité à l'égard des violations des droits de l'homme commises dans le passé.

Il convient également de mentionner la situation générale dans les camps de réfugiés, question qui a des répercussions particulières dans les régions de l'Afrique touchées par les conflits armés. Le Costa Rica attache la plus grande importance à la situation qui règne dans ces camps en matière de sécurité : elle ne fait que nuire aux conditions dans lesquelles est acheminée l'aide humanitaire, sans parler du danger réel qu'elle fait peser sur ceux qui vivent dans les camps. Il serait intéressant de connaître l'opinion du Haut Commissaire sur cette situation, en particulier sur l'efficacité des mesures existant actuellement pour garantir, par exemple, la séparation entre civils et combattants, qui est au coeur de ce problème.

En ce qui concerne ce que j'ai dit au début de mon exposé sur la nécessité de laisser suffisamment de latitude à la pression politique en vue de trouver des solutions aux conflits, il nous semble nécessaire de poursuivre la démarche politique engagée en République démocratique du Congo afin de parvenir rapidement à un cessez-le-feu. Il est inquiétant de constater qu'en axant l'attention sur la réalisation d'un cessez-le-feu on risque de reléguer au second plan la question humanitaire. Nous soulignons le besoin urgent d'entamer un dialogue pour convenir rapidement d'arrangements qu'exige la situation humanitaire dans le pays.

Nous avons constamment souligné qu'il importait de trouver des solutions et des mécanismes novateurs pour la question humanitaire et la situation en matière de sécurité dans les camps de réfugiés. Par exemple, nous avons souligné que le précédent créé par la Commission tripartite au Burundi et en Tanzanie nous semble aller dans le bon sens. Nous voudrions savoir si Mme Ogata a des éléments nouveaux sur l'avancement des travaux de la Commission et savoir, surtout, s'il est possible d'appliquer de tels arrangements dans d'autres régions touchées par des conflits ayant des conséquences humanitaires.

Pour terminer, je mentionnerai les mesures qu'envisage Mme Ogata pour l'avenir. Nous voudrions, en particulier, souligner la question des opérations multidisciplinaires pour le maintien de la paix. Il s'agit là d'un succès important dans le développement de la doctrine et des pratiques des Nations Unies — inspiré en grande partie — comme nous l'avons dit précédemment — par les conceptions que le Haut Commissaire n'a cessé de porter à l'attention du Conseil de sécurité. Il est évident que la question humanitaire nous apparaît comme un élément fondamental de cet élargissement des opérations de maintien de la paix des

Nations Unies. Néanmoins, il convient de préciser que la grande leçon à tirer de tout cela, compte tenu de la complexité des situations de conflit, a trait au besoin d'élargir davantage encore l'éventail des disciplines de même qu'à la nature de ces opérations pour qu'elles puissent englober d'autres aspects pertinents liés à la consolidation de la paix, comme l'a dit Mme Ogata. Nous avons tenu à apporter ces précisions et souhaitons connaître l'opinion du Haut Commissaire au sujet de ce processus tendant à élargir le caractère multidisciplinaire des opérations de maintien de la paix.

M. Jagne (Gambie) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation est reconnaissante à Mme Ogata de l'exposé détaillé qu'elle nous a fait sur une question qui préoccupe et intéresse particulièrement la communauté internationale : le problème chronique du sort des réfugiés. Nous félicitons particulièrement de ce que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a établi des liens plus étroits avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour ce qui concerne la sous-région d'Afrique de l'Ouest.

Comme l'a fait justement observer le Haut Commissaire, l'Afrique de l'Ouest a déjà eu plus que son compte de conflits, mais, grâce aux importants efforts régionaux déployés à ce jour, la paix est en voie de rétablissement dans la région. Il va sans dire, cependant, qu'étant donné les ressources limitées dont nous disposons, nous aurons besoin de l'appui du reste de la communauté internationale pour compléter nos propres efforts. Je citerai l'exemple de la signature récente à Abuja, entre le Gouvernement de la Guinée-Bissau et la junte militaire autoproclamée, d'un accord qui garantit, notamment, le libre accès des organisations et des organismes humanitaires aux populations civiles touchées. Cela est vraiment louable; c'est la voie qu'il faut suivre car aucune forme d'opportunisme politique ne justifie le sacrifice impitoyable et cruel de vies humaines, comme le refus d'accorder à des populations l'accès à l'aide humanitaire.

Nous espérons que le reste de la communauté internationale entendra notre appel et que la dynamique créée sera maintenue en vue de la consolidation du processus de paix dans tous les pays mentionnés par Mme Ogata dans son exposé de ce matin.

M. Eldon (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Merci, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative de cette réunion. L'efficacité de cette formule a été, je pense, amplement démontrée par l'exposé stimulant, intéressant et très utile que nous a fait Mme Ogata, à qui je souhaite rendre ici un vibrant hommage. Comme les autres membres, nous espérons pouvoir recourir à cette formule à l'avenir.

Le temps presse, et je m'en tiendrai donc essentiellement aux questions plutôt qu'aux déclarations. Mais une observation générale que je souhaiterais faire est que, dans la gestion des crises, qu'elles soient humanitaires, politiques ou sécuritaires, il est absolument essentiel d'assurer un flux régulier d'informations fiables. Cela vaut tant pour les crises humanitaires en Afrique que pour d'autres domaines. Nous sommes très satisfaits de voir que des séances d'information des donateurs seront organisées tous les 15 jours à Genève sur le sujet des Grands Lacs, par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Nous sommes satisfaits de la quantité d'informations désormais disponibles sur cette région. Nous espérons que davantage d'informations nous parviendront sur la situation des réfugiés en Afrique de l'Ouest.

Pour ce qui est de conserver le caractère civil et humanitaire des camps de réfugiés, le rapport du Secrétaire général sur l'Afrique a mentionné une initiative du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) relative aux questions de sécurité parmi les réfugiés burundais en Tanzanie. Nous apprécierions beaucoup toute information supplémentaire sur cette initiative qui semble extrêmement constructive. Nous serions intéressés d'apprendre du Haut Commissaire quelles leçons en ont été tirées, et si elle estime qu'elles peuvent être appliquées ailleurs. Nous voudrions aussi connaître les autres mesures envisagées par le HCR s'agissant du suivi du rapport du Secrétaire général.

Au sujet de l'ex-Yougoslavie, les réalisations du HCR au Kosovo permettront une réévaluation très importante de la capacité de cette institution à parvenir aux résultats escomptés. Nos propres rapports liminaires, confirmés par l'exposé de Mme Ogata, montrent que le HCR s'acquitte adéquatement de sa tâche dans des circonstances très difficiles. Nous serons particulièrement intéressés par toute information supplémentaire sur les conditions propices au retour des réfugiés. Combien compte-t-on maintenant de personnes déplacées dans leur propre pays, et dans quelles conditions vivent-elles? Le Haut Commissaire est-il satisfait des dispositions prises au Kosovo pour assurer la protection du personnel du HCR contre diverses menaces à la sécurité, telles que les mines terrestres?

Cependant, comme on l'a dit, le Kosovo n'est pas une image fidèle de l'ensemble de la situation en ex-Yougoslavie. Nous voudrions entendre Mme Ogata faire le bilan sur le retour des minorités en Bosnie. Nous prenons note

que M. Carlos Westendorp, le Haut Représentant pour la mise en oeuvre de l'Accord de paix sur la Bosnie-Herzégovine a dit que 120 000 retours sont possibles en 1999, comparativement à 35 000 ou 40 000 cette année. Cette évaluation est-elle réaliste; le HCR estime-t-il qu'il dispose des ressources nécessaires pour protéger un aussi grand nombre de rapatriés?

Je m'arrêterai ici en vous remerciant beaucoup, Monsieur le Président, ainsi que Mme Ogata.

M. Türk (Slovénie) (*interprétation de l'anglais*) : Je tiens d'abord à vous exprimer toute notre gratitude, Monsieur le Président, pour avoir organisé cette réunion d'information sous la forme d'une séance publique et de nous donner l'occasion d'entendre l'analyse très importante et approfondie de Mme Ogata. J'aimerais remercier Mme Ogata de son excellent exposé et de l'abondance de renseignements qu'elle nous a communiqués. En outre, j'aimerais la féliciter, ainsi que ses collègues, de l'excellent travail qu'ils accomplissent dans des conditions très difficiles dans de nombreuses parties du monde, conditions qu'elle a décrites dans son exposé où la participation internationale décisive dans le règlement des conflits n'est pas la norme. De plus, la tendance à remplacer les mesures politiques par les oeuvres humanitaires — ou les débats humanitaires — demeure un grave problème.

Mme Ogata nous a fourni non seulement une grande quantité de renseignements mais aussi des idées à profusion. Un point essentiel de son exposé est particulièrement important pour le Conseil. Elle a dit que la coopération des gouvernements avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) est particulièrement nécessaire, de même que la coopération entre les gouvernements dans le cadre des initiatives visant à régler les problèmes d'ordre humanitaire et les problèmes des réfugiés.

Notre gouvernement est très conscient de l'importance cruciale de la coopération des gouvernements à ces initiatives. Je mentionnerai à ce titre la participation de la Slovénie au déminage en Bosnie-Herzégovine. Nous pensons que les activités de déminage sont essentielles pour instaurer les conditions propices au retour des réfugiés en Bosnie. C'est une priorité à laquelle nous devons consacrer nos énergies, et nous espérons que cette initiative sera fructueuse.

Il va de soi que l'idée de la coopération des États comporte diverses applications. À l'étape de la prévention, le rôle du Conseil de sécurité est indispensable. Avec l'arrivée de flux de réfugiés, les garanties de sécurité dans les camps de réfugiés sont d'une importance primordiale; nous prenons note avec un intérêt particulier des remarques faites par Mme Ogata au sujet des prétendues options intermédiaires : la fourniture de forces de polices et d'autres fonctionnaires pour assurer la sécurité dans les camps de réfugiés. À l'étape de la consolidation de la paix après les conflits, diverses tâches restent à accomplir.

J'ajouterai une pensée à l'idée centrale de la coopération internationale, qui est indispensable pour la réussite de l'aide aux réfugiés et pour le retour des réfugiés. Il y a des situations — nous en avons observé une très récemment — où une action politique résolue est ce qui compte le plus dans la coopération : une action politique résolue pour assurer le respect des résolutions du Conseil de sécurité, pour mettre fin aux attaques contre les populations civiles, pour éliminer la peur régnant dans les zones touchées, et pour créer de ce fait les conditions propices au retour des réfugiés et des personnes déplacées. Cela est peut-être la forme la plus cruciale de coopération qui s'impose dans certaines circonstances. Comme l'exemple du Kosovo l'a démontré, cela peut arriver et, lorsque c'est le cas, cela est conforme à la Charte des Nations Unies.

C'étaient là les remarques d'ordre général que je voulais faire. Je terminerai en posant une question précise. Dans son exposé, Mme Ogata a mentionné la situation dans la région des Grands Lacs, et en particulier les réfugiés burundais en Tanzanie. Elle a mentionné le chiffre de 260 000 réfugiés burundais en Tanzanie et a dit qu'on pouvait y observer de plus en plus un ensemble de flux de réfugiés, de déplacements à l'intérieur du pays et de mouvements de rapatriement. Nous avons appris d'exposés antérieurs de Mme Ogata que la coopération tripartite entre le Rwanda, le Burundi et la Tanzanie a été une expérience marquée par des succès modérés. Nous aimerions en apprendre davantage à ce sujet; Mme Ogata pourrait partager son point de vue sur cette question et où nous en sommes actuellement. Cela ne pourrait qu'aider le Conseil au moment où il cherche à résoudre la question de la situation dans la région des Grands Lacs : une situation remplie de dangers.

M. Mahugu (Kenya) (*interprétation de l'anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette réunion d'information pour nous permettre d'entendre Mme Ogata sur cette question très importante. Je me félicite également de cette nouvelle formule consistant à tenir les consultations du Conseil d'une façon transparente.

Je tiens à déclarer que ma délégation appuie l'aide inestimable que le Haut Commissariat des Nations Unies

pour les réfugiés (HCR) continue d'apporter aux réfugiés et aux personnes déplacées. Aujourd'hui, la nature des conflits a changé. De plus en plus souvent nous voyons des civils innocents et du personnel humanitaire devenir la cible de conflits armés, alors que les belligérants cherchent à utiliser délibérément ces attaques pour réaliser des objectifs politiques et militaires. Qui plus est, ces dernières années, nous avons assisté à l'apparition inquiétante d'éléments armés dans les camps de réfugiés. Dans ces situations prévaut une culture d'impunité dont il faut que la communauté internationale s'inquiète, un point que les orateurs précédents ont mentionné.

Je citerai certains cas précis. Dans le conflit au Kosovo, par exemple, des civils ont servi de cibles. Ainsi, la destruction que le conflit a laissée dans son sillage a eu un effet néfaste sur les civils. Cela s'est traduit par le déplacement de plus de 200 000 personnes au point culminant du conflit. De plus, environ 50 000 personnes ont quitté leurs maisons pour s'enfuir dans la forêt et les montagnes et les organisations humanitaires n'ont pas été à même de porter secours à ces personnes dans le besoin en raison de l'absence de sécurité inhérent à la nature même du conflit.

En ce qui concerne mon continent, l'Afrique, compte tenu de nos ressources limitées, ma délégation exhorte la communauté internationale à participer plus activement à la répartition des tâches dans des domaines comme les activités appropriées de renforcement des capacités, de formation et de services consultatifs pour accélérer la promulgation et la mise en oeuvre de législations relatives aux réfugiés. Les institutions telles que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Comité international de la Croix-Rouge doivent relever de grands défis dans leurs activités humanitaires. Le Conseil de sécurité peut jouer un rôle important en aidant à relever ces défis. Fort de l'expérience des leçons apprises lors des récentes situations de conflit, le Conseil peut jouer un rôle précurseur dans le domaine de la protection des réfugiés et autres personnes touchées par un conflit.

À cet égard, j'aimerais remercier le HCR de ses programmes destinés à aider les pays d'accueil, notamment le Kenya et la Tanzanie, comme vient de le dire le Haut Commissaire.

En ce qui concerne la présence d'éléments armés dans les camps de réfugiés, ma délégation souhaite demander à Mme Ogata quelles mesures sont prises, tout d'abord, pour assurer la protection des vrais réfugiés, et ensuite, pour s'assurer que l'assistance qui leur est destinée parvienne bien à ces réfugiés et non aux éléments armés?

Enfin, je crois qu'il y a lieu de rappeler aujourd'hui le débat public que le Conseil de sécurité a tenu en septembre sur la protection de l'assistance humanitaire aux réfugiés et autres personnes touchées par un conflit, ainsi que le rapport du Secrétaire général présenté au Conseil à cette occasion. J'espère que tous ceux dont le rôle est de traiter de ce problème important commenceront à donner effet aux recommandations qui figurent dans ce rapport qui, selon moi, sont très appropriées et s'appliquent bien à la question dont nous sommes saisis aujourd'hui.

M. Dejammet (France) : Monsieur le Président, merci d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat qui est bienvenu.

Je voudrais remercier Mme Ogata pour avoir eu une pensée, tout au début de son intervention, pour M. Cochetel, un haut fonctionnaire du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), mais qui se trouve être également un de nos compatriotes, et qui est détenu en otage depuis plusieurs mois. Il me semble que ce cas illustre malheureusement les dangers auxquels sont effectivement confrontés quotidiennement les agents du HCR. C'est tout à leur honneur, mais cela souligne également la gravité du problème de la protection de l'aide humanitaire, un sujet sur lequel beaucoup de membres du Conseil sont déjà intervenus.

Ayant à l'esprit des situations où ce problème de la protection des agents du HCR et de l'aide humanitaire se pose, s'est posé ou se posera, je souhaiterais évoquer deux situations particulières, celle du Kosovo et celle des Grands Lacs.

En ce qui concerne le Kosovo, nous voulons demander à Mme Ogata si, de son point de vue, des arrangements qui ont été envisagés ou sont en train d'être mis en place pour la protection des agents internationaux qui agiront au Kosovo, lui paraissent convenir? Autrement dit, est-ce que le HCR a un commentaire sur les dispositions qui sont prises pour faire face à d'éventuelles situations telles que celles qui ont conduit à la prise en otage de M. Cochetel ou celles qui se sont produites — notre mémoire est fraîche — en Bosnie, il y a peu de temps encore?

Voila pour le Kosovo. Pour le reste, nous sommes convaincus que le HCR agira effectivement pour s'efforcer

de faciliter le retour des réfugiés et leur réinstallation dans les conditions les moins mauvaises qui soient.

En ce qui concerne la région des Grands Lacs, je crois également que ce problème de la protection de l'aide humanitaire est vital, et même s'il ne s'agit que d'histoire — mais d'histoire récente —, je souhaiterais savoir quel jugement Mme Ogata porte sur le fait que le Conseil de sécurité, après avoir prévu la protection de l'aide humanitaire au Kivu, en novembre 1996, avait finalement renoncé à assurer le déploiement d'une force multinationale. Je sais qu'il s'agit d'une question un peu politique, mais avec l'expérience passée et des informations qui nous sont parvenues ensuite, je souhaiterais savoir si Mme Ogata juge que ceci était une bonne ou — comme nous pensons nous-mêmes — une mauvaise décision de la part des membres du Conseil de sécurité?

Dans la phase actuelle, je souhaiterais également savoir, toujours à propos de cette région des Grands Lacs et notamment du Kivu, quel est le sentiment du Haut Commissaire sur la situation humanitaire dans la région du Kivu, dans quelle mesure le HCR pense-t-il pouvoir manifester à nouveau sa présence dans une région avec très certainement des problèmes de déplacement — des déplacements forcés se posent certainement — et sous quelles formes et avec éventuellement quelle protection, le HCR pourrait-il rejouer son rôle nécessaire dans cette région du monde, j'entends le Kivu?

Dans d'autres régions où se pose peut-être un peu moins la question de la protection, d'autres interrogations affleurent, notamment lorsqu'il y a un très grand nombre de réfugiés. Le HCR s'efforce de la manière la plus admirable qui soit de faire face au problème de la survie de ces réfugiés mais jusqu'à quel point, en l'absence de règlement politique, l'action du HCR n'est-elle pas un alibi à cette absence justement, à l'incapacité du Conseil de sécurité ou à l'incapacité des membres de la communauté internationale de tenter de régler les problèmes de fond? Et je pense au nombre considérable de réfugiés qui se trouvent encore en Guinée, à Conakry — 350 000 —, je pense au nombre de réfugiés qui sont encore en Tanzanie.

Ma question est : avec toute la connaissance pratique, humaine que vous avez, vous et vos collaborateurs, des problèmes qui existent dans ces camps de réfugiés, avec toute la connaissance que vous avez de leurs souhaits, de leur volonté, est-ce que vous êtes à même de faire partager aux membres du Conseil de sécurité mais aussi aux dirigeants de ces régions, les préoccupations ou bien des esquisses de solutions qui permettraient de régler ces problèmes? Je pense par exemple encore une fois, lorsqu'on parle de la région des Grands Lacs, aux réfugiés qui s'y trouvent et aux craintes qu'ils peuvent encore éprouver, qui les empêchent de retourner dans leur terre d'origine. Mais êtes-vous en mesure de faire comprendre aux dirigeants des pays d'origine de ces réfugiés quelles seraient les formules qui, inspirées par ce thème de la réconciliation nationale, permettraient de faciliter le retour des réfugiés? Ou bien, considérez-vous que ce n'est pas le rôle du HCR et que vous pouvez faire part de vos préoccupations aux dirigeants locaux, au Conseil de sécurité mais que vous, vous devez, en priorité, faire face à la survie quotidienne de ces réfugiés et ne pas pouvoir jouer au-delà le rôle politique que certains vous assignent peut-être?

Enfin, et c'est la dernière question — je crois que c'est plutôt une observation —, j'ai constaté, en lisant votre intervention, que vous préparez des plans pour le cas où des tragédies se produiraient. Vous avez évoqué le cas du Moyen-Orient dans votre intervention et je souhaiterais savoir — c'est ma dernière question — si ces plans restent d'actualité, c'est-à-dire si vous avez encore des plans touchant d'éventuels afflux de réfugiés, si des crises brutales intervenaient, affectant prochainement la région du Moyen-Orient?

M. Dangue Réwaka (Gabon): Monsieur le Président, nous saluons aussi votre heureuse initiative qui est à l'origine de cette réunion sur une question d'une grande importance et qui retient l'attention de la communauté internationale, à savoir la question des réfugiés et des autres personnes touchées par un conflit. Nous rendons hommage à Mme Sadako Ogata et à son personnel pour les efforts qu'ils poursuivent inlassablement pour atténuer les souffrances de cette catégorie de personnes et les aider à vivre dans des conditions assez difficiles. C'est pour cette raison que Mme Ogata pourra compter sur l'appui sans réserve du Gouvernement gabonais.

Je serai bref. Nous avons déjà, dans le cadre du groupe de travail spécial créé par le Conseil de sécurité à l'issue de l'examen du rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits en Afrique, adopté une série de résolutions et de déclarations présidentielles. Actuellement nous travaillons sur d'autres projets, notamment sur celui concernant la protection des réfugiés dans les camps, et nous allons certainement, comme vous l'avez vous-même programmé, adopter d'ici le 18 novembre ce projet de résolution qui va dans le sens des éléments indiqués par Mme Ogata et qui contribuera à assurer la sécurité dans les camps de réfugiés.

Mme Ogata s'est réunie l'année dernière avec le Groupe africain, et elle nous a fait part des consultations qu'elle a eues avec les dirigeants africains pour essayer d'organiser une réunion internationale analogue à celles qui se sont tenues en 1991 en Amérique centrale sur les réfugiés, et je crois, en 1996 aussi, dans la Communauté des États indépendants. Je voulais lui demander où en est ce projet et à quel genre de difficultés elle se heurte pour organiser une telle réunion. Nous pensons, en effet, qu'au niveau de l'Afrique le problème est complexe, certes, mais que le problème que pose le mouvement de réfugiés est dû aux conflits internes. Il y a aussi des conflits interétatiques, mais les conflits sont surtout internes.

Il conviendrait donc peut-être d'agir au niveau international — et là je songe à une proposition que le Conseil a entérinée — et d'organiser par exemple une Conférence dans le cadre des Grands Lacs — afin d'examiner les questions qui ont une répercussion sur ce mouvement de réfugiés et assurer la sécurité des réfugiés. Nous l'avons dit le 29 septembre lorsque nous avons examiné la question dans cette même salle, le noeud du problème des réfugiés est en effet le règlement des conflits. Nous partageons donc entièrement l'analyse que Mme Ogata a faite dans ce sens.

C'est ce que nous n'avons jamais cessé de dire au Conseil, car c'est ainsi que nous pourrons soulager les souffrances de ces personnes, notamment en Afrique et particulièrement dans la région des Grands Lacs. Quand on connaît les grandes forêts vierges qui recouvrent cette zone, il est vraiment déroutant de voir que des personnes abandonnées à leur propre sort puissent être livrées aux bêtes féroces qui entrent dans ces forêts. C'est vraiment horrible, et c'est pour cette raison que nous ne cessons d'insister pour qu'une pression soit exercée par ceux qui en ont les moyens sur les parties en conflit, afin que les populations innocentes, particulièrement les femmes et les enfants puissent ne plus souffrir et avoir les moyens d'aller à l'école pour s'instruire. Parce que, ce n'est pas un secret, demain, ceux qui n'auront pas pu arriver à l'école, pas même pour apprendre à utiliser les nouvelles techniques agricoles pour produire les aliments dont ils ont besoin, auront du mal à assumer ces travaux.

Voilà, le commentaire auquel nous voudrions nous limiter.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Comme nous manquons de temps, je renoncerai à poser des questions ou à faire des commentaires en ma qualité de représentant des États-Unis.

Je donne maintenant la parole à Mme Ogata, Haut Commissaire pour les réfugiés, et je l'invite à répondre à toute question et à tout commentaire auxquels elle jugera bon de répondre.

Mme Ogata (Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) (*interprétation de l'anglais*): J'apprécie beaucoup les commentaires nombreux et approfondis qui ont été faits par les membres du Conseil de sécurité, et je souhaiterais répondre aux questions qui m'ont été adressées. Toutefois, les questions sont très variées et je ne sais s'il me sera possible de rendre justice à ceux qui ont soulevé ces questions importantes. Je ferai toutefois de mon mieux.

En premier lieu, nous avons entendu une série de questions concernant les modalités des interventions militaires. Je pense que le choix des modalités de l'intervention militaire incombe vraiment au Conseil de sécurité et aux dirigeants politiques des pays. Je ne suis pas personnellement en mesure de dire : «J'aime mieux cette intervention que les autres». Mais en même temps, j'aimerais vous demander de bien vouloir penser aux conséquences humanitaires des différents modes d'intervention envisagés.

Je pense que je suis également en mesure de dire que lorsqu'il y a intervention, que ce soit unilatéralement, multilatéralement ou par le biais du Conseil de sécurité, il s'ensuit toujours des conséquences au niveau des mouvements ou des déplacements de populations. Je voudrais donc sérieusement inviter ceux qui doivent choisir des modalités d'intervention à garder ce fait à l'esprit. Parfois les interventions sont nécessaires pour faire avancer les négociations politiques, je le comprends, mais je pense qu'il faut aussi tenir compte du prix à payer.

On peut se demander pourquoi je m'efforce à présent d'oeuvrer avec le Secrétaire général et le Département des opérations de maintien de la paix à l'établissement d'une échelle d'options? Parce que je pense qu'il doit être possible d'adopter de meilleures mesures préventives afin d'éviter des processus compliqués ou prolongés de déplacements de population. C'est la leçon amère tirée dans beaucoup de régions du monde, mais plus particulièrement, ces derniers temps, dans la région des Grands Lacs en Afrique. Là nous avons vu des gens de toutes sortes dans les camps de réfugiés et constaté qu'il y avait des réfugiés innocents côte à côte avec des éléments armés. Nous avons fait de notre mieux pour les séparer, mais nous n'y sommes pas parvenus. Je pense que c'est un problème qui a été largement reconnu par les gouvernements de la région eux-mêmes. La séparation de certains groupes dans les camps de réfugiés est un point de départ très important, car nous devons en

effet maintenir la neutralité et le caractère civil de ces camps si nous voulons assurer la protection des réfugiés. C'est là un point de départ pour mener une enquête approfondie.

Je crois que c'est là un aspect qui a fait l'objet d'une grande attention. J'ai reçu l'appui des gouvernements de la région qui estiment également que ce type de mécanisme doit être envisagé et mis en oeuvre. Je pense en outre que le Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG) examine actuellement cette question dans le cadre de ses consultations, de même que la Communauté de développement de l'Afrique australe. À mon avis, c'est une démarche qui pourrait contribuer à prévenir de nouvelles complications comme celle que nous avons vue dans la région des Grands Lacs en Afrique. Si l'on avait procédé plus tôt à cette séparation, je crois que certains des conflits qui sont survenus par la suite dans la région auraient pu être sinon endigués, du moins considérablement atténués. Nous avons travaillé sur cette question car il s'agit là, à mon avis, d'une mesure préventive.

Le délégué costa-ricien m'a demandé si les mécanismes actuels suffisent. Mais il n'y a pas de mécanisme. Ce sont des arrangements ponctuels qui se fondent sur des possibilités politiques et stratégiques, mais je pense qu'on peut envisager de mettre en place certains mécanismes pour qu'au moins nous sachions à qui nous adresser dans les moments cruciaux.

Dans ce même ordre d'idées, on me demande également pourquoi nous n'avons pas utilisé des méthodes plus novatrices et plus globales. Mais il y en a eu beaucoup. Je dirais que la démarche de la Conférence internationale sur les réfugiés d'Amérique centrale (CIREFCA) était très novatrice. Elle a certainement pris plus de temps qu'on ne l'aurait souhaité. Mais il s'agissait là d'une tentative qui visait réellement à encourager le retour des réfugiés, à rétablir la paix et à promouvoir le développement. Cette approche d'ensemble pourrait encore nous enseigner des leçons importantes si nous voulons examiner les mécanismes qui ont appuyé ce processus. Cela pourrait s'avérer être une méthode plus rapide pour aborder certains des problèmes complexes qui ont trait aux réfugiés.

En ce qui concerne le Soudan et l'Afghanistan, ce que je voulais dire, c'est qu'il s'agit là de situations qui se présentent, par intermittence, depuis plus de 20 ans, ou plutôt 25 ans dans le cas du Soudan. Il est donc nécessaire de consentir davantage d'efforts pour faire en sorte que les populations souffrent moins et pendant moins longtemps. Ce sont ces efforts que je m'efforce d'encourager.

Je n'ai donc pas de recette à vous donner pour une méthode globale, mais je pense que les orientations prises par l'ONU et les pays concernés vont dans la bonne direction. Je tenais beaucoup à soulever ces questions relatives à l'importance des interventions, des mécanismes de forces de réserve et des approches globales.

Une question a été posée sur la manière dont nous pouvons susciter un plus grand intérêt politique en Afrique. C'est une question très vaste. Je pense que c'est l'Ambassadeur Satoh qui a posé cette question. Je crois qu'il a été très influencé par l'expérience de la deuxième Conférence internationale sur le développement de l'Afrique (TICAD II) qui, je dirais, était une conférence de développement concernant l'Afrique – une conférence dont l'ordre du jour, pour la première fois, accordait officiellement une attention à l'importance de la gouvernance, de la prévention des conflits et de leur règlement, en tant que préalable pour entreprendre de réelles activités de développement. C'est à mon avis une méthode réaliste qui pourrait nous amener à envisager le développement d'une manière différente, non pas comme si tout était certain et que le développement pouvait avancer sur une voie pacifique. L'absence de développement en Afrique mais également dans d'autres endroits est due à l'absence patente de bonne gouvernance et à l'absence d'interventions visant à prévenir et régler les conflits.

Dans ce sens, TICAD II est un point de départ important. Cette conférence devrait sans doute nous permettre d'associer nos efforts pour assurer la protection et le retour des réfugiés au processus de développement. Il conviendrait d'étudier cette question en suivant cette voie également.

Quant à savoir ce qui se passe au Kivu aujourd'hui, une mission dirigée par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires à New York, à laquelle ont également participé, à la demande des personnes intéressées au Kivu, a récemment été envoyée dans la région. On nous a demandé de nous rendre sur place pour examiner la situation humanitaire. Il est incontestable qu'il s'y trouve des dizaines de milliers de personnes déplacées qui pourraient devenir des réfugiés si on les autorisait à traverser la frontière. Mais actuellement, l'accès à cette région est très difficile. Je pense que l'acheminement d'une assistance humanitaire plus importante dans cette région dépendra dans une large mesure de la manière dont les conflits qui y sévissent actuellement seront réglés. Je crois que les questions de l'ethnicité et de la nationalité sont pertinentes. Et,

dans la région du Kivu, la question de la circulation des armes ne saurait être exclue, dans la mesure où c'est également un facteur qui contribue au problème des personnes déplacées.

L'Ambassadeur de France m'a posé une question très difficile : est-il bon ou mauvais que la force multinationale n'ait pas été déployée en 1996? Tout ce que je peux dire, c'est que cela a été une énorme déception pour nous et que s'il y avait eu une intervention active à l'époque, peut-être qu'on aurait pu épargner beaucoup de vies. Mais ce sont des enseignements que le Conseil de sécurité est en mesure de tirer car il y a beaucoup d'autres avantages et inconvénients qui sont liés à ces genres de décisions.

Que peut faire le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés aujourd'hui en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs, en plus des efforts qu'il déploie pour aider ces populations à survivre? C'est une mission très élevée qui nous échoit d'aider les gens à survivre et la priorité est de faire en sorte qu'ils survivent. Je pense que c'est la leçon la plus dure que nous avons tirée de cette expérience : nous ne pouvons pas faire retourner les gens chez eux dans des conditions idéales. Mais, même si les conditions sont moins qu'idéales, nous pouvons aider les gens à survivre et à faire en sorte qu'ils puissent faire un deuxième choix plus tard, lorsque les conditions s'amélioreront. C'est la réalité face à laquelle nous trouvons.

Personnellement, je ne peux pas jouer un rôle politique, mais je pense que dans la perspective de l'aide que nous devons fournir aux populations pour qu'elles survivent, je peux soulever des questions et attirer l'attention du Conseil à cet égard. Et c'est là que j'espère pouvoir faire quelque chose de concret. Il y a d'autres organisations humanitaires et non gouvernementales qui s'occupent de ces problèmes. Ce que nous pouvons faire, c'est attirer l'attention du Conseil sur la réalité de la paix précaire et des souffrances des populations afin qu'il puisse prendre des décisions réalistes, compte tenu de la situation difficile dans laquelle se trouvent ces populations.

Le représentant gabonais m'a demandé ce que nous allons faire en ce qui concerne les conférences. Je pense que l'expérience que nous avons acquise en Amérique centrale avec la CIREFCA était importante. Les efforts déployés par la Communauté d'États indépendants (CEI) en 1996 ont également représenté une tentative réaliste pour stabiliser les mouvements de populations. La rationalisation et le renforcement des dispositions juridiques concernant la protection des réfugiés, le contrôle des mouvements de populations et la mise en place d'une capacité de réaction rapide dans les pays de la CEI sont des activités très positives.

En ce qui concerne les pays d'Afrique, et en particulier la région des Grands Lacs, nous avons pu organiser une conférence à Kampala en mai dernier à laquelle ont participé les représentants de huit pays, qui étaient pour la plupart les ministres de l'intérieur de ces pays. Trois domaines ont fait l'objet d'un accord. Premièrement, on a souligné qu'il importait de renforcer la protection des réfugiés et les principes humanitaires; deuxièmement, on s'est accordé à reconnaître qu'on ne devrait pas considérer les réfugiés comme représentant une menace pour la sécurité nationale. Une fois de plus, la question des réfugiés et le problème de la sécurité sont étroitement liés. Troisièmement, il s'agit d'aider réellement les pays. Tous les participants à la conférence ont reconnu que la paix obtenue était une paix fragile mais qu'une paix fragile peut être moins fragile si l'on accorde des investissements, une attention et une assistance appropriés aux pays qui se sont engagés dans ce processus. Je pense en l'occurrence que la question des activités qui sont entreprises à la suite des conflits est devenue très réelle, car dans le monde d'aujourd'hui dans de nombreux endroits déchirés par des conflits internes, la paix n'est plus une certitude. Je crois que, traditionnellement, un conflit entre États se caractérisait par un état de guerre ou de paix, mais aujourd'hui la démarcation entre guerre et paix est très floue. Bien sûr, il faut alors faire face à une situation où il est possible de mettre l'accent davantage sur la paix. En ce sens, les questions liées à l'éducation, aux efforts de reconstruction des communautés et au travail avec des organismes d'aide au développement deviennent très importantes.

Je crois que la question de la coordination a été soulevée. Je pense qu'une coordination multidimensionnelle est nécessaire dans ce cas, et d'abord entre les organisations humanitaires et les organismes d'aide au développement. Mais pour que ces deux derniers types d'organismes puissent véritablement travailler de concert et se relayer, il est également nécessaire de réexaminer la nature, généralement disjonctive, des flux de ressources pour l'aide au développement. Les flux de ressources passent par les gouvernements. Nous ne pouvons, en principe, confier nos opérations aux gouvernements avant qu'ils ne soient assez solides pour bénéficier d'une aide au développement. Cela ne fonctionne pas vraiment de cette façon à l'heure actuelle. J'estime donc que cette «période intérimaire» de paix fragile ne va pas véritablement dans le sens de plus grands efforts de développement et d'une paix meilleure. Je crois qu'il y a ici un rapport — et je ne sais pas s'il s'agit d'une

responsabilité principale du Conseil de sécurité, bien qu'il y ait des impératifs de sécurité — avec la façon d'aborder les situations postconflictuelles.

Pour revenir à la question de savoir comment stimuler l'appui public pour l'Afrique, je crois que la tenue de conférences est très utile en ce sens. Je considère que la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD) a constitué une très bonne étape initiale. Je ne saurais dire à l'heure actuelle si nous pourrions réitérer Kampala II. Nous avons maintenu des relations de travail étroites avec tous les pays de la région des Grands Lacs, mais je doute beaucoup que, dans la situation actuelle, ils acceptent de se réunir pour une quelconque conférence de paix après le conflit. J'espère vivement que le conflit actuel pourra être endigué et débouchera sur un arrangement de paix quel qu'il soit, parce que la population y gagnerait beaucoup.

Quelques questions ont porté spécifiquement sur les rapports entre amnistie et justice. Je crois que nous préconisons très souvent l'amnistie pour ceux qui ne sont pas des criminels de guerre. La justice, à mon avis, doit être remise en ordre, mais, en même temps, nous devons tenir compte de ceux qui, pour certaines raisons — après avoir déserté, par exemple — étaient peut-être dans une situation compromettante. Il existe beaucoup de situations dans lesquelles l'amnistie, à notre avis, contribuerait à régler le problème du manque de confiance. Ainsi, au Kosovo, nous croyons que ceux qui ont fui devraient être amnistiés s'ils revenaient. Ils ne devraient pas être considérés comme des criminels uniquement parce qu'ils ont fui. C'est le genre d'action que nous préconisons.

Nous coordonnons nos efforts avec ceux des observateurs chargés de surveiller le respect des droits de l'homme, notamment lorsqu'ils sont présents sur le terrain. Nous devons procéder à une telle coordination et nous espérons beaucoup qu'ils seront activement à l'oeuvre sur le terrain en de nombreux endroits.

Il y a eu quelques questions sur le mécanisme tripartite en Tanzanie. Le mécanisme est en place et je crois qu'il a fourni un bon départ aux tentatives faites pour inciter les réfugiés burundais à quitter la Tanzanie et retourner au Burundi. Nous avons tenu plusieurs réunions à ce sujet, mais la possibilité que cela devienne véritablement un mécanisme permettant le rapatriement dépend beaucoup du climat de suspicion et de l'état du conflit dans la région. Je dirais donc qu'il s'agit d'un mécanisme utile et je tiens à le conserver. Mais il ne parvient pas vraiment à régler la situation maintenant.

Nous avons fait aussi au Kenya, dans une certaine mesure, ce que nous avions tenté pour aider les Tanzaniens en ce qui concerne l'amélioration de la sécurité locale. Il s'agit d'une tentative pour assurer le caractère civil des camps de réfugiés, et, en Tanzanie, le HCR, en étroite collaboration avec les autorités, a mis sur pied certains dispositifs de sécurité. Ceux-ci font appel à 278 policiers qui patrouillent les camps de réfugiés dans les régions de Kagera et de Kigoma. Nous leur fournissons du matériel de communications, des véhicules, des services et des installations dans la zone des camps. Nous allons leur offrir une formation additionnelle. Nous procédons actuellement à une évaluation de ce que nous avons fait et du degré d'utilité d'une telle démarche.

Il y a eu de nombreuses questions sur le Kosovo. Si on me demandait si je suis satisfaite des conditions des personnes déplacées dans leur pays — les conditions des réfugiés — je dirais qu'elles pourraient être meilleures, mais si on me demandait si je suis plus satisfaite maintenant qu'il y a trois semaines, ma réponse serait affirmative. Les réfugiés commencent à revenir. Ils demeureront chez eux s'ils croient que leurs maisons pourront être aménagées pour l'hiver ou qu'ils ont au moins un abri. S'ils pensent que les forces de police ne s'emploieront pas à les harceler, ils reviendront. Nombre d'entre eux sont revenus. Nous estimons que la plupart des réfugiés ont regagné leur village ou le foyer de parents ou d'amis. Quelque 20 000 maisons doivent être reconstruites ou réparées, et nous réalisons actuellement une étude dans toutes les municipalités du Kosovo afin de pouvoir connaître exactement le nombre de maisons pouvant être réparées ou devant être reconstruites, le nombre de personnes qui sont revenues, etc. J'espère pouvoir donner ces renseignements plus tard cette semaine.

J'espère que l'ONU pourra apporter son aide en ce qui concerne la question des mines terrestres. Il faut aussi examiner la question plus générale de savoir si la situation au Kosovo nous empêche de porter notre attention sur d'autres parties de la Bosnie, sur la Serbie — et j'ai l'impression que c'est peut-être le cas. Nous tentons très sérieusement de maintenir notre attention sur toute la Bosnie, où le retour des minorités cette année a été inférieur à nos attentes. Nous sommes fixé un objectif élevé concernant le retour des minorités pour l'an prochain : 120 000 personnes. Si la volonté internationale peut être mobilisée en ce sens, nous serons les premiers à nous en réjouir.

En même temps, les motifs à l'origine du faible retour ont été décrits très clairement dans le document de stratégie que nous avons présenté au printemps dernier, au Conseil

de mise en oeuvre de la paix. De nombreuses mesures politiques et administratives doivent être prises par les gouvernements et les populations locales. La suspicion et le comportement de la population sont des problèmes très réels que le passage du temps et le déploiement d'efforts soutenus peuvent aider à surmonter. Mais cela ne peut se faire sous la contrainte. On ne peut dire «Retournez dans votre pays» et espérer que les réfugiés vont retourner. Nous sommes partagés entre cette réalité et un désir très vif d'assister à un retour plus prononcé. J'espère beaucoup que l'objectif des 120 000 personnes de retour chez elles sera atteint l'an prochain.

Il me faut absolument aborder la question de la sécurité du personnel avant de terminer mon intervention. Je suis très reconnaissante au Représentant permanent de Bahreïn d'avoir soulevé cette question, car elle est essentielle. Le personnel humanitaire doit être protégé par des conventions et des résolutions, mais, sur le terrain, il doit se protéger lui-même. J'estime que l'appui de la communauté internationale est important. Le personnel humanitaire peut invoquer les résolutions et les conventions en vigueur, mais, dans les faits, il doit tenter de travailler avec les autorités ou les forces locales qui sont là afin de négocier. Ce sont des points de passage qui sont franchis par l'intermédiaire de négociations. C'est une réalité commune à toutes les opérations. Nous l'avons fait en Bosnie et dans ce qui était autrefois le Zaïre. Nous l'avons fait au Kosovo et nous devrons continuer de le faire. Par ailleurs, je considère que la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé, qui n'a pas encore été ratifiée, devrait l'être rapidement. Son existence démontre au moins que les gouvernements jugent que cette question est importante.

Au-delà de cette Convention, j'espère qu'il y aura d'autres résolutions, des résolutions fermes, avec des clauses pour protéger le personnel humanitaire. Le sort du personnel humanitaire me préoccupe beaucoup, mais c'est lui aussi qui protège les victimes, et c'est sous cet angle qu'on peut considérer la question. Le personnel humanitaire se trouve au premier rang de ceux qui viennent en aide aux victimes.

Le Conseil aimerait sans doute revenir à la première question concernant le genre d'interventions militaires qu'il pourrait autoriser. En dehors de cela, cependant, c'est le personnel humanitaire qui se trouve sur le terrain et c'est lui, malheureusement, qui est aujourd'hui plus touché que les militaires. Je pense que, au nom de tous mes collègues qui travaillent dans le domaine humanitaire, je me dois de soulever cette question. Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale pourraient sans doute inscrire cette question à leur ordre du jour. Elle doit figurer parmi les priorités des Nations Unies.

Préparation, oui. Nous sommes prêts partout dans le monde. Nous actualisons notre état de préparation lorsqu'il y a une possibilité imminente de mouvement de réfugiés et nous veillons à être toujours prêts.

Je ne sais pas si j'ai répondu de façon satisfaisante à toutes les questions, mais je suis disposée à répondre à titre individuel.

Le Président (*interprétation de l'anglais*): Je suis certain de me faire l'interprète de tous mes collègues en vous remerciant, Madame le Haut Commissaire, pour votre exposé extrêmement stimulant et pour votre réaction très approfondie et complète aux observations qui ont été faites et aux questions qui ont été posées.

Il n'y a plus d'autres orateurs sur ma liste. Le Conseil a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

La séance est levée à 12 h 50.